



Lettre ouverte au Directeur général de l'IRSN

Monsieur le Directeur général,

Suite à la réunion de ce jour relative à la négociation annuelle obligatoire, nous avons pris connaissance du cadrage qui serait accordé par Bercy, à savoir 2 %. Avec une inflation 2021 à 2,8 %, et une inflation au 1^{er} trimestre encore plus importante, sachez que cette proposition est tout simplement inacceptable.

Les cadrages accordés depuis plusieurs années par la CIASSP contraignent les salariés de l'IRSN à une dégradation progressive de leur pouvoir d'achat pour une grande majorité d'entre eux. Ainsi, depuis 2010, l'inflation a augmenté de près de 11 % alors que les salariés de l'IRSN ont vu leur point revalorisé de seulement 0,7 %.

Cette situation est extrêmement pénalisante pour les salariés, crée des difficultés de recrutement du fait de la politique salariale dégradée ou conduit notre Institut à devoir recruter à des niveaux salariaux supérieurs à ceux des salariés en poste à métier équivalent.

Ces difficultés croissantes rencontrées par notre Institut, tant pour recruter les meilleurs experts dans leur métier que pour les conserver dans la durée, mettent en péril l'exigence d'excellence par ailleurs demandée par nos ministères de tutelle. In fine, c'est l'expertise publique en sûreté nucléaire et en radioprotection mise au service de la politique du gouvernement et des collectivités qui s'affaiblit, mettant en jeu la crédibilité de l'Institut. A l'aune d'une relance de la filière électronucléaire, la perte de compétences de l'IRSN n'est pas un bon signal à adresser aux français.

Aussi, afin de pouvoir assurer un maintien de nos compétences mais aussi de pouvoir développer ou acquérir celles qui viendront inmanquablement à nous manquer, nous vous demandons, Monsieur le Directeur général, d'aller défendre notre situation auprès de Bercy pour que le cadrage 2022 proposé à notre Institut intègre le fort niveau d'inflation constaté en 2021 et début 2022. Il nous semble, au regard des besoins que nous constatons et du différentiel de cadrages accordés au CEA, 2 % en 2021, 2,8 % cette année, qu'un cadrage à 3,5 % serait une juste reconnaissance de l'implication de tous.

Sachez, Monsieur le Directeur général, que si nous n'obtenons pas une proposition de cadrage décente, nous appellerons les salariés de l'IRSN à entrer dans un mouvement de contestation.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, nos salutations les plus distinguées.

Pour la Cfdt

Lionel Vivian, DSC

Pour la CFE-CGC

Luc Codron, DSC

Pour la CGT

Philippe Bourachot, DSC